Lettre à la CDB l’exhortant à interdire les arbres génétiquement modifiés

La dernière Conférence des Parties (CoP 8) à la Convention sur la diversité biologique a adopté une décision très importante (la Décision VIII/19), où elle « Recommande aux Parties d’adopter une approche de précaution lorsqu’elles examinent la question des arbres génétiquement modifiés ».

Cette décision reconnaît les « incertitudes liées aux impacts environnementaux et socio-économiques potentiels, y compris les impacts transfrontières et à long terme, des arbres génétiquement modifiés sur la diversité biologique mondiale des forêts , ainsi que sur les moyens de subsistance des communautés autochtones et locales, et [...] l’absence, dans certains pays, de données fiables et des capacités nécessaires pour entreprendre des évaluations des risques et pour évaluer les impacts potentiels ».

Il s’agit d’un pas très important dans la bonne direction, qu’il faudra défendre contre les pressions que le puissant lobby des arbres GM exercera sur la CDB.

Vu que la décision de la CoP 8 invite tout le monde « à faire part au Secrétariat de leurs opinions et de lui fournir des informations aux fins de leur inclusion dans cette évaluation », plusieurs organisations ont rédigé une lettre conjointe à ce sujet, qu’elles adresseront au Secrétariat, où elles demandent en outre « une décision ayant force obligatoire interdisant la commercialisation des arbres GM ».

La conclusion de la lettre dit que « les arbres GM ne jouent aucun rôle dans la conservation de la diversité biologique des forêts du monde ; au contraire, ils risquent fort de réduire la diversité biologique des forêts, avec toutes les conséquences d’ordre social que cela comporte. Les connaissances scientifiques actuelles, quoique incomplètes, indiquent que cette technologie pourrait provoquer l’extinction des espèces végétales et animales des forêts, ce qui aurait de graves effets négatifs sur la diversité biologique », et elle exhorte la CDB « d’avancer dans le sens de la décision des Parties, qui recommande l’adoption d’une approche de précaution, en adoptant la décision à effet obligatoire immédiat d’interdire la commercialisation d’arbres GM ».

La lettre complète -en anglais- est disponible sur :
http://www.wrm.org.uy/subjects/GMTrees/LetterCBD.html

Si vous souhaitez signer cette lettre, veuillez adresser un message à STOP GE Trees, info@stopgetrees.org.